

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001265-236

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

HARRY DANDY

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DU BAS-SAINT-
LAURENT

-et-

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

-et-

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
LA CAPITALE-NATIONALE

-et-

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-
QUÉBEC

-et-

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
L'ESTRIE - CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

-et-

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE
L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

-et-

CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU
CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-
TÉMISCAMINGUE

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-
NORD

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE
ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-
APPALACHES

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX DE LAVAL

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DES
LAURENTIDES

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX DE LA
MONTÉRÉGIE-EST

-et-

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK

-et-

CONSEIL CRI DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE
JAMES

RÉPONSE
(Art. 145 et 147 C.p.c.)

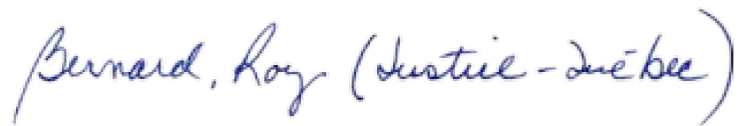
Le Procureur général du Québec, défendeur, répond à la présente affaire afin de :

- convenir d'un règlement et propose : une médiation ou
 une conférence de règlement à l'amiable.
- contester la demande;
 coopérer pour établir les modalités de gestion d'instance avec le Tribunal et les autres parties.

Le Procureur général du Québec est représenté par :

Mes Alexandra Hodder, Valérie Lamarche et Ruth Arless-Frandsen, avocates
Bernard, Roy (Justice - Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336
Télécopieur : 514 873-7074
Courriel de notification : bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Montréal, le 19 octobre 2023



Bernard, Roy (Justice - Québec)
(Mes Alexandra Hodder, Valérie Lamarche
et Ruth Arless-Frandsen, avocates)
Avocats du défendeur
Procureur général du Québec

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001265-236

HARRY DANDY

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

-et-

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES
SOCIAUX DU BAS-SAINT-LAURENT ET AL.

RÉPONSE
(Art. 145 et 147 C.p.c.)

Bernard, Roy (Justice - Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51617
Télécopieur : 514 873-7074

Notification par courriel :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca
/ BB1721 / 0060-CM-2023-002166-0001
Mes Alexandra Hodder, Valérie Lamarche et Ruth
Arless-Frandsen, avocates